

ture d'ergot, soit à l'intérieur, soit en injections sous-cutanées ; mais il en est une dernière qui réclame définitivement ce genre d'introduction.

Si l'on oppose les quantités de deux à trois grammes de poudre d'ergot, administrés dans un cas d'accouchement languissant, aux proportions de 10 centigrammes d'ergotine, ou de 20 centigrammes d'ergot total, représenté par 1 gramme de teinture alcoolique, et si l'on songe aux milieux différents qui reçoivent ces préparations médicamenteuses, on admettra facilement qu'un pareil écart, plus considérable que celui qui s'observe d'habitude dans les cas d'injections hypodermiques, pourrait bien tenir à un effet de digestion, opéré dans la première circonstance, sur un corps fortement azoté, qui n'est guère plus réfractaire au suc gastrique qu'un champignon ordinaire, une morille ou une truffe. Dès lors, et suivant la capacité digestive de tel ou tel estomac, l'ergot, introduit par la bouche, subira une altération plus ou moins avancée, et il en faudra de notables doses pour qu'une partie suffisante échappe à la digestion et arrive à destination, après avoir été absorbée.

Voilà la théorie, mais la pratique répond dans le même sens.

Dans deux faits, observés à l'Hotel-Dieu de Reims, et portant tous deux sur des hématuriques, nous avons commencé le traitement par l'administration d'une dose quotidienne de 10 grammes de teinture d'ergot dans une potion gommeuse, et nous étions resté de beaucoup au-dessous du résultat attendu. Alors nous avons eu recours à l'injection hypodermique de 1 gramme de cette même teinture, et en deux ou trois jours nous sommes venu à bout d'accidents contre les quels nous avions d'abord échoué.

Ce même contraste a été manifeste dans beaucoup d'autres cas de notre pratique, notamment dans des cas de *retention d'urine*, que nous avons traités par l'injection sous-cutanée de teinture d'ergot (*Le Mouvement médical*, 1877, p. 593), dont l'emploi vient aussi d'être conseillé, dans le même sens, par Vidal (*Société de Thérapeutique*, et *France médicale*, 1880 n° 12.)